



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

CIRCULAIRE N° 0000/FECAFOOT/SG/DAJ/CAI/23

A l'attention de :

- Mesdames et Messieurs les Président des Clubs Amateurs ;
- Messieurs les Présidents des Ligues Régionales et Départementales ;
- Messieurs les Secrétaires Généraux des Ligues Régionales et Départementales ;

Objet : Note d'information et ajustement du calendrier des championnats amateurs pour la saison 2022/2023.

Mesdames / Messieurs,

En prélude au lancement des championnats amateurs, et surtout dans le souci d'harmoniser les procédures liées au fonctionnement des Ligues Régionales et Départementales, nous tenons à porter à votre connaissance ce qui suit :

- La date de lancement des championnats amateurs est reportée au 18 février 2023, et les engagements en compétition se poursuivent jusqu'au 10 février 2023.
- Tous les dossiers d'engagement des clubs aux compétitions doivent être déposés auprès des Présidents des Ligues, qui se chargeront d'en vérifier la conformité avant de les acheminer au niveau fédéral. Par ailleurs, les clubs ayant déjà transmis leurs dossiers d'engagement au niveau fédéral sont priés de se conformer à cette exigence, en déposant à nouveau une copie de leur dossier d'engagement au siège de leurs Ligues.
- Toutes les correspondances concernant les clubs des championnats amateurs ainsi que les justificatifs de toutes nature, doivent obligatoirement obtenir le visa des Présidents des Ligues avant transmission au niveau fédéral.
- Tous les exécutifs régionaux et départementaux des ligues doivent tenir leur conseil d'administration avant le lancement des championnats et nous faire parvenir les procès-verbaux et le chronogramme détaillé de leurs activités.

Nous attachons du prix au respect des prescriptions de la présente circulaire.

Fait à Yaoundé, le 16 janvier 2023.

LE SECRETAIRE GENERAL P.I.


BLAISE DJOUNANG